

[Professionnels](#)[Établissements et services](#)[Usagers](#)[Industriels](#)[La HAS](#)[Presse](#)[FR](#)[Accessibilité](#) 

icone

[Communiqués](#)[Dossiers de presse](#)*Ex : diabète, antalgique, déci*[Dans tout le site](#)[Presse](#) > [Communiqués](#) > COVID-19 : avis favorable au prélèvement oropharyngé en cas de contre-indication au nasopharyngé

COVID-19 : avis favorable au prélèvement oropharyngé en cas de contre-indication au nasopharyngé

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Mis en ligne le 25 sept. 2020

25 septembre 2020

Le prélèvement nasopharyngé est aujourd'hui la référence pour réaliser un test virologique par RT-PCR. Toutefois, il est désagréable et certains patients peuvent le refuser ou ne pas être en capacité de le faire. Les prélèvements salivaires représentent une alternative mais pour les seuls patients symptomatiques. Aujourd'hui, la HAS rend un second avis et valide le recours au prélèvement oropharyngé pour les tests RT-PCR des personnes asymptomatiques chez qui le prélèvement nasopharyngé est contre-indiqué.

Le test virologique par RT-PCR sur prélèvement nasopharyngé a l'avantage d'être efficace pour trouver la COVID chez les patients symptomatiques et asymptomatiques. Il reste à ce jour le test diagnostique de référence. Il pose cependant problème chez un certain nombre de populations, chez qui sa réalisation s'avère difficile ou contre-indiquée : jeunes enfants, patients très âgés, patients ayant des troubles psychiatriques, personne ayant une déviation nasale, etc.

Pour ces populations, la HAS a déjà validé dans son avis du 18 septembre 2020, le recours au prélèvement salivaire, mais uniquement chez les personnes qui présentent des symptômes.

Les données scientifiques montrant en effet qu'ils ne sont pas performants chez les asymptomatiques.

Pour ces derniers, une alternative existe, dont les performances sont acceptables : le prélèvement oropharyngé - réalisé via un écouvillon introduit au fond de la gorge par voie orale. Cette alternative pourra représenter un mode de prélèvement plus acceptable dans certains cas ; toutefois le risque lié au déclenchement possible du réflexe nauséeux devra être pris en considération par le professionnel qui réalisera le prélèvement.

C'est pourquoi la Haute Autorité de santé donne un avis favorable à l'utilisation et au remboursement des tests RT-PCR sur prélèvement oropharyngé dans les indications de dépistage ou de détection des cas contact pour les patients asymptomatiques pour lesquels le prélèvement nasopharyngé se révèle impossible ou difficile.

Les conditions de réalisation de ces prélèvements oropharyngés sont conformes à celles définies par les recommandations de la Société Française de Microbiologie.

La HAS rappelle la prépondérance du respect des gestes barrières dans la lutte contre l'infection à SARS-CoV-2.



Nous contacter



Service presse

Florence Gaudin - Chef de service

Gilles Djéyaramane - Attaché de presse

Marina Malikité - Attachée de presse

Julia Vollerin - Attachée de presse

Nicolas Jacquemard - Attaché de presse

Tél : +33 1.55.93.73.17 / 73.52 / 73.18 / 73.55 (n°réservé aux journalistes)

contact.presse@has-sante.fr

[Nous contacter](#)